Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 035-213502966-20260226-202602CCAS-DE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
MAIRIE
35250 ST MEDARD SUR ILLE
02.99.55.23.53
mairie@smdsi.fr

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CCAS DU 26 FEVRIER 2026

Date de convocation : 19/02/2026

Nombre de membres :
En exercice : 7
Présents : 5
Votants : 5

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février, à 20h30, le CCAS légalement convoqué, s'est réuni en la maison commune, sous la présidence de Monsieur Noël BOURNONVILLE, Maire, président du CCAS.

Personnes présentes :Magalie Dufour, Karine Guibaudet, Pierre-Antoine Vitel, Léone Calenge, Hélène Kerbrat

Personne absente : Nicole Sarret ayant donné pouvoir de vote à Noël Bournonville, Noël Bournonville.

Secrétaire de séance : Magalie Dufour

N°2026-02 – Vote du compte financier unique 2025

Monsieur le Maire sort de la salle avant la présentation de ce point. Il ne participe ni au débat, ni au vote.

Le CFU 2025 est présenté aux membres du CCAS dont les résultats se résume ainsi

Saint Médard sur Ille - CCAS de Saint-Médard-sur-Ille - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	0,00	4 900,04	4 900,04
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	4 689,11	4 689,11
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	0,00	4 900,04	4 900,04
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	4 689,11	4 689,11
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	0,00	0,00	0,00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	0,00	0,00
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	0,00	0,00	0,00
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	0,00	0,00	0,00

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Saint-Médard-sur-Ille	26 février 2026
Délibération du CCAS 2026-02	

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 035-213502966-20260226-202602CCAS-DE

Le conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le compte financier unique 2025.

Pour extrait conforme
Le président du CCAS
N. BOURGEAUX

MAIRIE DE SAINT-MÉDARD-SUR-ILLE ★ 35 ★